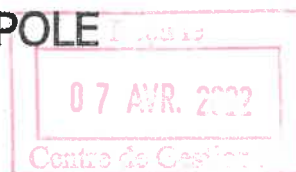


CHARTRES METROPOLE

DGARH&MS
Sce Relations sociales et conditions de travail
SG



Arrêté n°A-2022/DRH/MS

ARRETE

Portant liste d'aptitude établie au titre
de la promotion Interne
au grade d'Attaché
- Année 2022 -

LE PRESIDENT DE CHARTRES METROPOLE,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Attachés territoriaux,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n°A-2021/DGARHMS/896 du 29 janvier 2021 fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion et valorisation des parcours professionnels après avis du comité technique,

ARRETE

ARTICLE 1 Pour l'année 2022, la liste d'aptitude au grade d'Attaché établie au titre de la promotion interne est fixée comme suit :

Nom Prénom	Grade actuel	Echelon	Date promotion
Mme DESCHAMPS CORINNE	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	11 ^{ème} échelon	01/06/2022

ARTICLE 2 La présente liste sera communiquée au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 3 La Directrice Générale des Services par Intérim est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à la Préfecture d'Eure et Loir.

Chartres, le 1 AVR. 2022

Le Président - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans (par voie postale au 28 rue de la Bretonnerie-45000 ORLEANS ou par voie dématérialisée via l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification



Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale des Services par Intérim

Cécile LAURENT